

**Arrêté réglementant le stationnement pour
l'inauguration des terrains de basket 3x3
Parkings Rue Jean Cocteau et Gymnase Belle Croix**

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière,

AFFICHÉ
LE 12.05.2025

VU :

- La loi du 2 mars 1982 modifiée,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et 2, L 2212-5, L2213-1 à 6,
- Le nouveau Code de la Route et notamment les articles L325-1 à L325-3, R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13 et les décrets subséquents,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 et 56 à 64-10 du Livre I - 4ème partie,
- La demande émise le 28 avril 2025, par le service Sports et Vie Associative de la ville d'Ozoir-la-Ferrière, pour l'inauguration des terrains de basket 3x3,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures destinées à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du samedi 17 mai 2025 à 20h30 au dimanche 18 mai 2025 à 14h00, le parking du Gymnase Belle Croix sera fermé à la circulation et au stationnement, et le stationnement sur le parking Rue Jean Cocteau bordant les terrains de basket ne sera pas autorisé sous peine d'enlèvement. Le stationnement sera réservé au stationnement des véhicules liés à l'évènement, des véhicules des services publics et des véhicules de secours.

ARTICLE 2 : La matérialisation et la signalisation seront effectuées par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans les 2 mois suivant sa publication et devra être affiché au moins 48h à l'avance sur les lieux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
la Police Municipale,
le Demandeur.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 05 Mai 2025

Madame Le Maire,
Christine FLECK

